

Envoi : 18/06/2019

Réception par le Préfet : 18/06/2019

Publication : 21/06/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-6-10-3

Séance du vendredi 14 juin 2019

PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL (SA D'HLM 3F GRAND EST)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-9-10-16 du 6 octobre 2017 relative à la reconduction de la convention de mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-10-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'habitat,

- VU la convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée le 8 décembre 2017 entre le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des Organismes HLM d'ALSACE et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 7 juin 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'aide accordée à la SA d'HLM 3F Grand Est au titre de la réhabilitation thermique de 6 logements sis 22 rue du Nord à COLMAR, pour un montant de 11 400 € versé en une fois, soit 1 900 € au logement,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme 30524 - H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 20423,
- Approuve la convention à conclure avec la SA d'HLM 3F Grand Est, jointe en annexe à la présente délibération, fixant notamment la teneur des travaux de réhabilitation thermique subventionnés, le montant de la subvention départementale et ses modalités de versement pour l'opération de réhabilitation thermique précitée,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité